



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 23 avril 2024

« Sites clés en main France 2030 » : 4 sites industriels lauréats en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du projet de loi Industrie verte, le dispositif « Sites clés en main France 2030 » vise à accélérer la réalisation des projets de réindustrialisation dans un contexte de sobriété foncière. La Nouvelle-Aquitaine compte 4 sites labellisés « Sites clés en main France 2030 » parmi les 55 sites sélectionnés au niveau national pour accélérer la réindustrialisation de la France.

Les sites labellisés bénéficieront d'un accompagnement sur mesure et accéléré pour répondre à un ensemble de démarches préalables à leur exploitation. Ainsi, les services de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les opérateurs compétents (ANCT, Banque des Territoires, Business France, ADI NA...), mobiliseront leurs dispositifs respectifs en matière d'ingénierie, de financement et d'accompagnement afin de rendre ces sites plus rapidement disponibles et plus attractifs auprès des porteurs de projets industriels.

Les 4 sites labellisés en région Nouvelle-Aquitaine, sont, du Nord au Sud, situés dans les Deux-Sèvres, en Charente, en Gironde, et dans les Pyrénées-Atlantiques :

- Deux-Sèvres – Communauté de communes Mellois en Poitou
Réindustrialisation de la base logistique d'Alloinay > disponible dès 2024.
- Charente – Communauté d'agglomération Grand Angoulême
Réindustrialisation du site SNPE situé à Angoulême > disponible 2027-2030.
- Gironde – Bordeaux Métropole
Réindustrialisation de l'ancien site FORD situé à Blanquefort > disponible 2025-2027.
- Pyrénées-Atlantiques – Communauté de communes de Lacq-Orthez
Réindustrialisation du site de Total Energie EP France situé à Lacq, et de la plateforme industrielle située à Pardies > disponibles 2025-2030.

« La disponibilité du foncier pour les implantations d'entreprises est l'un des principaux freins à la réindustrialisation. Ce dispositif **accélérera les travaux de réhabilitation de friches industrielles à fort potentiel** et assurera leur promotion auprès de nouveaux porteurs de projets en cohérence avec les besoins du territoire. Il s'agit d'une **première sélection**. Aussi, **d'autres sites candidats pourront être sélectionnés par la suite** » indique Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde.

« **Notre région est en pleine reconquête industrielle**. Ne serait-ce que sur le bassin de Lacq, nous avons plus de 3 milliards d'euros d'investissements déjà programmés. Ce sont des projets stratégiques, qui permettront de reconquérir de la souveraineté. Mais, au regard de leurs ambitions, ils nécessitent **un accompagnement sur-mesure, une mobilisation collective**, afin de respecter leur calendrier et de préserver leur compétitivité face à une forte concurrence internationale », souligne Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine.